



Charte du Conseil de Surveillance Cyber-éthique (CSC)



Préambule

Dans un contexte évolutif, législatif et digital, le Conseil de Surveillance Cyber-éthique (CSC) permet à plusieurs personnalités expertes dans leur domaine :

- D'agir sur la croissance et la pérennisation de l'entreprise TechVitam en tenant compte des évolutions économiques, législatives, sociétales et technologiques.
- De vérifier la mission effective de service du Bien Commun par la bonne exécution des opérations de TechVitam et la poursuite de ses axes de développement.

Sommaire

Table des matières

I.	TechVitam	3
A.	Présentation	3
B.	Choix éthiques structurants	4
II.	Responsabilités du CSC	6
A.	Garant du positionnement neutre et humaniste	6
B.	Gardien d'une stratégie juste et équilibrée	7
C.	Sentinelle de la confidentialité des données	8
D.	Validation des pré-sélections des associations #TechForGood	9
III.	Gouvernance du CSC	10
A.	Composition du CSC	10
B.	Déroulement d'un CSC	11

I. TechVitam

A. Présentation

TechVitam est une entreprise digitale de stockage et transmission sécurisés créée en Suisse en 2020.

TechVitam se décline en deux services :

- Synvitam qui permet à nos utilisateurs de partager leurs médias sur un *slow* réseau social plus qualitatif et respectueux de ses proches.
- Postvitam qui permet à nos utilisateurs de préparer l'ultime étape de leur vie et d'alléger par avance la charge administrative pour ses proches par la résiliation posthume des comptes numériques.

Page
3

Tout en créant son patrimoine numérique sécurisé pour partager/transmettre ses événements/souvenirs positifs ; ces deux services digitaux ont l'ambition de favoriser une plus grande sérénité et un rapport renouvelé à son essentiel.

Entreprise à mission par choix délibéré dès sa création, TechVitam vise la pérennité de sa mission de service contrairement à la maximisation des profits. Pour ne pas limiter notre croissance nous avons dû renoncer au choix d'une Sàrl/SA à but non lucratif mais nous tendons vers cette idéal juridique, inspirés notamment par le modèle de résilience réussi par Wikipédia.

Voici les droits que TechVitam défend :

#TechForLife - Droit à une vraie confidentialité :

- **Faire de notre application un coffre-fort digital privé** afin de se prendre un moment d'intimité/introspection, ou de transmettre à ses proches du contenu privé sans publicité, sans algorithme marketing, sans notification indésirée : **vosre patrimoine numérique sécurisé.**

#TechForLife - Droit à des relations durables libérées des notifications :

- **Faire de notre application un outil de simplification des relations :** moins/pas de notifications pour un contenu de qualité à partager avec nos proches intimes ou éloignés : **vosre slow réseau social privé et étique.**



#TechForGood - Droit à la mémoire :

- Pérenniser les empreintes positives de vies et ainsi contribuer à une **sérénité face à la mort par la transmission des valeurs léguées** dans l'héritage numérique sécurisé, les dernières volontés, les derniers messages, la contribution publique, la commémoration d'un proche facilitée par un support accessible à tout moment.

#TechForGood - Droit à l'oubli :

- **Diminuer les traces numériques inutiles** et leur empreinte carbone associées par les résiliations posthumes et l'allègement conséquent de la charge administrative pour ses proches.

B. Choix éthiques structurants

Nous basons avant tout notre service de stockage et transmission sécurisés des données sur la confiance avec nos Membres et nos partenaires : nos choix en termes d'éthique sont francs, publiques et compréhensibles par tous.

Le premier de ces choix structurants est celui d'être une entreprise à mission. Ce statut d'entreprise à mission est, factuellement, au cœur de notre ADN dès notre conception. Nous n'avons pas simplement créé un service innovant, nous avons conscience que TechVitam s'incarne dans une mission noble de partage, conservation, préservation et transmission de la mémoire des vivants et défunts par la technologie.

C'est à la fois audacieux et exigeant, mais nous ne pouvons pas nous soustraire à notre double devoir :

- promouvoir la beauté et la force des relations humaines
- rendre hommage à ceux qui nous ont précédé dans notre humanité et qui ont marqué positivement notre existence.

Également, nous le devons à nos membres qui nous soutiennent et qui savent que célébrer la vie humaine ou accompagner la douleur d'un deuil n'est pas une finalité financière mais bien, avant tout, une finalité humaine.

Concrètement, en tant qu'entreprise à mission, TechVitam s'engage à :

- **Préserver la pleine et entière confidentialité des données de ses utilisateurs** dans les data centers suisses parmi les plus sécurisés du monde en empêchant les algorithmes de traitement marketing des géants du Web. Cela se traduit autant en protocoles de sécurité informatique (humain et automatisés) que par la signature, obligatoire pour chaque collaborateur de TechVitam, de la "*Charte d'éthique et de confidentialité*" consultable sur demande.
- **Offrir un droit de vraie confidentialité** en appliquant une politique opposée à celles des GAFAM en luttant contre les algorithmes de traitements des données, chaque membre de TechVitam.
- **Agir concrètement au service du Bien Commun** en allégeant les pénibilités administratives du deuil et en pérennisant les empreintes positives de vie pour permettre à chacun de **profiter plus sereinement de la vie**.
- **Privilégier la viabilité financière plutôt que le profit**. Ainsi, nos rémunérations et notre bénéfice sont limités à un pourcentage du chiffre d'affaires défini chaque année et l'excédent sera reversé à nos Membres,
- Donner 20% de son bénéfice, en tant qu'**entreprise solidaire**, à des associations contribuant de manière certaine au Bien Commun, spécialement celles dans la mouvance #TechForGood -la technologie au service du Bien Commun-, suivant les choix de sélection de nos Membres,

Gage de confiance, de sécurité et de fidélisation pour nos Membres, nos partenaires et tous ceux qui croisent notre route, nous nous engageons à une transparence absolue : chez TechVitam pas de coût caché, pas de clause piège, pas de question sans réponse.

II. Responsabilités du CSC

A. Garant du positionnement neutre et humaniste

TechVitam est une entreprise professionnelle au positionnement inédit, proche de l'esprit associatif dans son action et sa conception, capable de dialoguer avec les institutions grâce à son action universelle et humaniste, engagée pour le bien commun mais aussi indéniablement liée au spirituel par la célébration de la vie et le souhait d'une sérénité envers la fin de vie.

TechVitam offre ses services à tous sans distinction de race, de couleur de peau, de sexe, de citoyenneté, d'origine, d'orientation sexuelle, de genre, d'âge, de religion, de croyances, d'handicap physique, psychique ou mental.

TechVitam a volontairement choisi un prix qui soit accessible à tous, estimant que chaque être humain devrait pouvoir disposer d'un droit fondamental à la confidentialité de ses données, à la préservation et la transmission d'une empreinte positive de vie inaltérable et de qualité.

A chaque étape de la croissance de TechVitam, **le CSC veille à ce que tous les éléments structurants** (les écrits, les services, les communications, les partenariats, etc.) **permettent toujours au plus grand nombre de bénéficier de ses services sans possibilité d'exclusion.**

Plus particulièrement **le CSC s'assure que :**

- **les éventuelles variations de prix restent conformes à une ouverture aux budgets les plus faibles,**
- **les demandes reçues de fonctionnalités, d'améliorations, de traitements spécifiques soient prises en compte à leur juste mesure,**
- **les plaintes reçues ou les inconforts remontés concernant l'expérience Membre soient traités avec considération et diligence.**

Le CSC conseille au plus juste les membres de l'entreprise TechVitam pour son action en faveur du respect de la vie, de la sérénité face à la mort afin de s'assurer que la technologie utilisée soit un outil concret et efficace au service du Bien commun (Tech for Good).

Afin d'incarner son titre, **le CSC est aussi avisé de toutes modifications juridiques** (statuts, forme juridique, conditions générales, etc.) **et donne ses avis et recommandations pour s'assurer qu'ils coïncident toujours avec le Bien Commun.**

En conclusion, **le CSC permet à TechVitam une remise en question perpétuelle de la justesse de son approche stratégique et opérationnelle en accord avec ses valeurs.**

Il s'assure que ces valeurs humanistes* soient effectivement appliquées au niveau des opérations de l'entreprise (processus, communications, expérience utilisateur etc.) et entre ses membres (recrutement, gestion de carrières, licenciement, esprit d'équipe, etc.).

**le développement culturel, intellectuel, moral de l'être humain, dans le respect des autres, l'acquisition des savoirs et des arts pour toutes les femmes et tous les hommes sans distinction...*

B. Gardien d'une stratégie juste et équilibrée

TechVitam est une entreprise animée et inspirée par le service du Bien Commun. Si la vraie liberté est de choisir, nous avons volontairement choisi une éthique humaniste empreinte de sagesse humaine.

Le CSC s'assure que cet ancrage éthique soit maintenu dans le long terme car il est garant de toutes propositions de valeur et de toutes relations inhérentes à l'entreprise. **Le CSC alerte si cette éthique et cette identité venaient à être altérées par un quelconque facteur externe (partenariat, finance, media, etc.) ou interne (stratégie, management, équipes, etc.).**

En ce sens, **le CSC veille à ce que TechVitam préserve l'accessibilité de ses services à tous, son caractère neutre et humaniste, son indépendance financière, sa finalité en faveur du Bien Commun par une transmission numérique sereine et émet des réserves ou des désaccords formels au besoin.**

Le CSC ne se limite pas à des actions de surveillance et de contrôle. **Il intervient pour conseiller l'entreprise en temps de crise mais aussi de forte croissance ou de partenariats stratégiques.**

Selon l'esprit de consensus qui représente et anime notre Confédération Helvétique, **le CSC veillera particulièrement à ce que les stratégies suivies par TechVitam correspondent uniquement à une poursuite du Bien Commun et de l'Intérêt Général de l'entreprise.** Toute lutte de pouvoir, tout calcul d'intérêt personnel, tout comportement contraire au respect du consensus seront dénoncés par le CSC.

C. Sentinelle de la confidentialité des données

Les données personnelles de nos Membres sont des données parfaitement intimes et il est donc du devoir des membres de TechVitam, avec le concours du CSC, de tout faire pour **s'assurer que ces données demeurent sécurisées c'est-à-dire inaliénables, inaltérables et privées.**

Ce service inédit de la préservation et transmission numérique que nous proposons à nos Membres nécessite, grâce au CSC, un regard extérieur (audit cyber-sécurité) pour confirmer :

- L'absence de toute faille de sécurité humaine avérée par l'esprit et la diligence des collaborateurs TechVitam,
- L'absence de toute faille de sécurité technique avérée par une technologie toujours plus robuste et un strict respect des protocoles informatiques de sécurité.

Concrètement, le CSC est composé à minima d'un expert compétent en cyber-sécurité qui s'assure de :

- La protection effective des données (chiffrement, certificats, accès certifiés conformes, etc.),
- La non-transmission de ces données à un tiers en dehors de nos partenaires de confiance pour le data-hosting,
- L'accessibilité restreinte uniquement par les membres dûment accrédités de l'équipe technique de TechVitam en cas extrêmes avec audit trail complet (ex : virus uploadé par un Membre, requête judiciaire, etc).

Cette confidentialité des données confirmée par un auditeur externe et certifiée dans le Rapport Annuel permet de confirmer notre engagement d'éthique et notre relation de confiance avec nos Membres.

Au-delà de cet aspect critique de sécurité, **le CSC s'assure que les collaborateurs de TechVitam sont engagés chaque jour au service de la pleine et entière confidentialité des données de nos Membres.**

D. Validation des pré-sélections des associations #TechForGood

Le « Bien Commun » exprime également une aspiration au dépassement de l'acquis, une concrétisation de la solidarité.

Pour cette raison, en tant qu'entreprise à mission, TechVitam a décidé de reverser 20% de son bénéfice annuel à des associations contribuant de manière certaine au Bien Commun, spécialement celles dans la mouvance TechForGood (la technologie au service du Bien Commun), suivant les choix de sélection de nos Membres. Ces derniers pourront également nous partager des propositions d'associations TechForGood à financer, en motivant leurs recommandations.

Le CSC confirme la pré-sélection de 5 associations selon une analyse indépendante par un ensemble de critères (éthique, impact, répliquabilité, utilité publique, etc.) et de thématiques (Éducation et formation / Vulnérabilités et précarités / Santé et Handicap / Environnement et développement durable / Culture et patrimoine).

Le CSC s'assure de la réelle implication de ces associations pour le Bien Commun en se basant notamment sur l'argumentaire soumis sous forme de fiches récapitulatives.

Enfin le CSC veillera à ce que les votes des Membres soient respectés et que le versement des fonds soit effectivement employé au Bien Commun par des rapports d'impacts des précédentes années.

III. Gouvernance du CSC

A. Composition du CSC

Le CSC est composé de membres permanents pour une durée de 3 ans renouvelable et de membres invités pour apporter un éclairage particulier spécifique à l'année écoulée.

Chaque membre dispose d'une liberté totale de points de vue et de participation.

Le caractère parfaitement bénévole de la mission de membre du CSC garantit un désintéressement financier et l'équité des membres (chaque membre peut s'exprimer librement et chaque membre dispose du même droit de vote égal à tous) assure un esprit consensuel sans abus de pouvoir.

Les professions ou disciplines de compétences et d'expertises des membres ne sont pas restreintes à une liste de domaines, cependant le CSC disposera à minima (quorum) d'un membre expert en cyber-sécurité, d'un membre expert juridique ainsi que d'un membre agissant au quotidien dans l'accompagnement du deuil.

L'unique compétence requise pour devenir membre du CSC est de comprendre et d'adhérer à la mission de service du Bien Commun de TechVitam. Les potentiels membres sont soit approchés par les membres actuels du CSC ou par les collaborateurs de TechVitam et chacun est libre d'accepter ou de refuser. Toute acceptation sera conditionnée à la signature de la fiche d'engagement membre CSC qui contient une clause de confidentialité.

Par souci d'indépendance, un collaborateur ou dirigeant de TechVitam ne peut être membre du CSC.

B. Déroulement d'un CSC

Chaque année, les membres du CSC reçoivent minimum 30 jours au préalable un ordre du jour ainsi qu'un rapport annuel complet intégrant :

- **Le Rapport Cyber-Sécurité** prouvant l'absence de violation/hacking des données Membres et de failles majeures, le respect des protocoles de sécurité, les améliorations effectuées en termes de sécurité, les résultats de l'audit externe, etc.
- **Le Rapport Opérationnel et Éthique** : problématiques opérationnelles éthiques rencontrées sur des cas réels de Membres TechVitam, retour utilisateurs positifs et négatifs, améliorations majeures en termes de processus interne ou d'user expérience, etc.
- **Le Rapport d'Orientation Stratégique** : amélioration et enrichissement des propositions de valeurs et des services TechVitam, revue des partenaires existants/nouveaux/pressentis, évolution des parts sociales, visibilité, événements cibles, croissance du nombre de collaborateurs, tendances émergentes, etc.
- **Le Rapport Financier et Social Impact** : santé financière de l'entreprise, garanties financières obtenues, dons versés, économies possibles liées de dépenses, etc.

La réunion annuelle CSC, d'une durée d'1h à 3 h maximum, se déroule ensuite en trois phases :

- Un moment d'échanges entre les membres du CSC et les membres de l'équipe dirigeante de TechVitam : chaque question sur l'année écoulée ou sur les orientations futures peut être répondue et est enregistrée au procès-verbal.
- Une partie qui se déroule à huis-clos où les membres du CSC échangent entre eux et peuvent au besoin délibérer,
- Une partie de restitution publique où les membres du CSC donnent leurs appréciations et leurs recommandations qui sont enregistrées au procès-verbal.

Le procès-verbal est diffusé au plus tard 30 jours après sur le site internet www.techvitam.com

En vous remerciant pour votre lecture attentive, nous restons à votre disposition pour toutes questions sur csc@techvitam.com